



Tenter sa 2^{de} chance en LAS2 ou en LAS3 (2^{eme} année ou 3^{eme} année de Licence Accès santé)

Que sont les « LAS2 » et « LAS3 » ?

Deux candidatures seulement sont possibles pour l'accès aux filières de santé. Si un étudiant issu de PASS souhaite tenter sa **2^{de} candidature**, celle-ci ne pourra s'effectuer **qu'à compter d'une 2^{eme} année, voire en 3^{eme} année de licence, avec une mineure « Accès santé » : la LAS2 ou la LAS3.**

Le programme se compose alors des enseignements propres à la licence disciplinaire (Majeure disciplinaire ; 48 crédits Ects) auxquels s'ajoutent ceux de la mineure « Accès santé » (12 crédits Ects), avec des enseignements issus du tronc commun du PASS et des spécialités de santé.

Pour pouvoir candidater à une filière de santé et prétendre l'intégrer, il faudra :

- **Réussir l'année de LAS (LAS2 ou LAS3) en 1^{ere} session** et en fonction d'un seuil d'admissibilité ;
- Valider la mineure « Accès santé » ;
- Et, éventuellement (si l'étudiant n'est pas un « grand admis »), réussir le 2^d groupe d'épreuves (épreuve orale).

Modalités :

- Pour un étudiant de PASS souhaitant arrêter à l'issue du S1
- Pour un étudiant de PASS qui n'a pas obtenu la moyenne à l'issue de son année :

Pas d'accès en L.AS1. Mais, **inscription dans une Licence 1** de préférence dans une mention qui lui plaît et qui le motive et/ou dans laquelle il est susceptible de réussir. La validation des 60 Ects de cette licence 1 lui permettra ensuite de s'inscrire en licence 2 et de suivre la mineure Accès santé. **NB** : Il pourra tout aussi bien attendre d'être en licence 3 pour la suivre et tenter sa 2^{de} candidature.

⇒ **Admission en licence 1** : via la plateforme Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>), du 17 janvier au 14 mars 2024

- Pour un étudiant de PASS reçu-collé :

Candidature en vue d'une inscription en Licence 2. **Attention** aux dates limites de candidature, qui varient d'une licence à l'autre. Si l'étudiant est admis, il pourra suivre la mineure « Accès santé ».

NB : Il pourra tout aussi bien attendre d'être en licence 3 pour la suivre et tenter sa 2^{de} candidature.

⇒ **Admission en licence 2** : via la plateforme eCandidat <https://ecandidat.univ-lorraine.fr> à partir de la mi-mars 2024.

Attention : en L2 et en L3 Sciences pour la santé, le nombre d'inscrits en mineure « Accès santé » est limité.

+ par précaution, inscription en licence 1 (Attention : pas d'accès à la mineure « Accès santé » !).

⇒ **Admission en licence 1** : via la plateforme Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>), du 17 janvier au 14 mars 2024.

Plus d'infos :

- www.tutoweb.net
- pass-las-contact@univ-lorraine.fr

BESOIN DE FAIRE LE POINT SUR VOTRE ORIENTATION ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en vue d'un entretien personnalisé avec un-e Psychologue de l'éducation nationale-Conseiller-ère en orientation scolaire et professionnelle du SOIP (Service d'orientation et d'insertion professionnelle), que ce soit à Metz, Nancy ou Vandœuvre.

Accueil sur site :

du lundi au vendredi, de 13 h à 17 h (16 h 30 le vendredi)

Accueil téléphonique :

du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h
(16 h 30 le vendredi)

À Metz

Campus du Saulcy
Bât. SHS – 1^{ère} entrée
57 012 Metz cedex 1
03 72 74 03 62

À Nancy

Campus Lettres et
sciences humaines
Maison de l'Étudiant
Bâtiment D - Entrée
D2 – 2^D étage
23, boulevard Albert
1^{er}
54 000 Nancy
03 72 74 03 61

À Vandœuvre-lès- Nancy

Espace de Services
Aiguillettes - ESA
Campus Aiguillettes
Rue du Jardin
Botanique
54 600 Villers-lès-
Nancy
03 72 74 03 60

soip-contact@univ-lorraine.fr

<http://u2l.fr/soip>

 [soipunivlorraine](https://www.facebook.com/soipunivlorraine)

Màj 09/01/23

